PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

SETFORGE

Société anonyme au capital de 11 396 220 €
Siège Social : 192 avenue Thiers – 69006 LYON
433 926 482 R.C.S. Lyon
Exercice social du 1er janvier au 31 décembre

I - Les comptes annuels au 31 décembre 2005, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°69 du 09 juin 2006 sous la référence 0606886, ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue régulièrement le 30 juin 2006.

II - Attestation des Commissaires aux Comptes

1°) Sur les comptes sociaux

.../...
OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
.../...
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS
En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La note «Principes et règles comptables» de l'annexe expose la méthode d'évaluation retenue quant au suivi de la valeur des immobilisations financières.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous avons contrôlé les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Seyssinet, le 21 avril 2006
Les Commissaires aux Comptes :

S.C.P. Gourgue et Associés :
Commissaire aux Comptes
Jean GOURGUE

S.A.R.L. CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes
Christophe REYMOND

2°) Sur les comptes consolidés

.../...
OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES
.../...
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel I.F.R.S. tel qu'adopté dans l'union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de référentiel comptable exposé dans la première partie de l'annexe aux comptes consolidés au § I «REFERENCE DE BASE».

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note § I «REFERENCE DE BASE» de l'annexe aux comptes expose le changement de référentiel comptable à compter du 1er janvier 2005, en application du règlement Européen n° 1606/2002 visant les sociétés cotées sur un marché réglementé européen. Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les principes et règles comptables ont été appliqués à l'exercice 2004, retraité en conformité avec ce nouveau référentiel pour le rendre homogène et comparable. Nos travaux ont consisté à nous assurer de l'application de ce changement de méthode et de la présentation qui en a été faite.
La note § 3.3.1 «stocks» de l'annexe consolidée expose les méthodes retenues au niveau du groupe en matière d'évaluation et de dépréciation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous avons contrôlé les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS et INFORMATIONS SPECIFIQUES
Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Seyssinet, le 21 avril 2006
Les Commissaires aux Comptes :

S.C.P. Gourgue et Associés :
Commissaire aux Comptes
Jean GOURGUE

S.A.R.L. CAP OFFICE :
Commissaire aux Comptes
Christophe REYMOND

0610731